MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 909 14 juin 2002

SOMMAIRE

A.O.H. S.A., Eischen	Finadev Holding S.A., Luxembourg	43615
Absolute Ventures S.A., Luxembourg 43629	Finadev Holding S.A., Luxembourg	43616
Absolute Ventures S.A., Luxembourg 43629	Financière Sainte Lucie S.A., Luxembourg	43596
Allbright S.A.H., Luxembourg 43632	Fitema Participations S.A., Luxembourg	43626
Allbright S.A.H., Luxembourg 43632	Fitema Participations S.A., Luxembourg	43630
Allbright S.A.H., Luxembourg	Garage Binsfeld, S.à r.l., Schifflange	43586
Allbright S.A.H., Luxembourg 43632	Genilux Participations S.A., Luxembourg	43593
Allbright S.A.H., Luxembourg	Grid Luxembourg S.A., Luxembourg	43616
Andrew Corporation Holding S.A., Luxembourg 43599	Grid Luxembourg S.A., Luxembourg	43616
Art & Antiques, S.à r.l., Luxembourg 43609	Grid Luxembourg S.A., Luxembourg	43616
Artesia Bank Luxembourg S.A., Luxembourg 43594	Grid Luxembourg S.A., Luxembourg	43617
Ashantis S.A., Luxembourg	Griffin Endeavour II S.C.A., Luxembourg	43618
Ashby S.A., Senningerberg	Gugino International S.A	43628
Bank Hapoalim (Schweiz) AG 43610	Hilaire S.A., Luxembourg	43610
Bank Hapoalim (Schweiz) AG 43610	Immo Inter Finance S.A., Luxembourg	43600
Bedevco S.A., Luxembourg	Immo Inter Finance S.A., Luxembourg	43600
Bedevco S.A., Luxembourg	Immobilière de Mondercange S.A., Windhof	43589
Biemme Holding S.A., Luxembourg 43599	Ingra S.A., Luxembourg	43597
Breton S.A., Luxembourg	Inter Car 2000 S.A., Luxembourg	43628
Brianfid-Lux S.A., Luxembourg 43608	Intereal Estate Holding S.A., Luxembourg	43602
Brianfid-Lux S.A., Luxembourg 43609	Intereal Estate Holding S.A., Luxembourg	43602
C.A.S.F. Lux S.A., Bertrange	International Sports Management Services S.A.,	
Café Vénus, S.à r.l., Tétange	Luxembourg	43626
Chadys Invest Holding S.A., Luxembourg 43598	Kerbell Holding S.A., Luxembourg	43630
Compagnie Financière du Quinzième Siècle S.A., Luxembourg	Kris S.A., LuxembourgLafarque S.A., Luxembourg	43607 43600
Compagnie Financière Saint Paul S.A., Luxem-	Landora Holding S.A., Luxembourg	43594
bourg	Leatherlux S.A., Luxembourg	43627
Compagnie Financière Sauvignon S.A., Luxem-	Leatherlux S.A., Luxembourg	43627
bourg	Luxmanagement, S.à r.l., Hesperange	43631
Compagnie Financière Sauvignon S.A., Luxem-	Marbrerie Boost, S.à .r.l., Niederanven	43602
bourg	Matilo (Luxembourg) S.A., Luxembourg	43631
Contipar S.A., Luxembourg	Matilo (Luxembourg) S.A., Luxembourg	43631
Cromwell Holdings S.A., Luxembourg 43596	Mondi Europe S.A., Luxembourg	43589
Cromwell Holdings S.A., Luxembourg 43596	Mondi Packaging Europe S.A., Luxembourg	43594
Dreiz A.G., Luxembourg-Kirchberg 43624	Nueva Villa Romana, S.à r.l., Foetz	43609
Eurochapes, S.à r.l., Luxembourg	Nueva Villa Romana, S.à r.l., Foetz	43609
F.IMM. S.A., Luxembourg	Oelschläger Properties International Inc	43598
Fiduciaire Compta Present S.A., Steinfort 43595	Pagan S.A., Luxembourg	43594
Fiduciaire Compta Present S.A., Steinfort 43595	Pharmacia Enterprises S.A., Luxembourg	43599

Pizza L'Arcobaleno, S.à r.l., Dudelange	43615	Sylva Finance S.A., Luxembourg	43603
Potsdamer Investitionsgesellschaft S.A., Luxem-		Thagol, S.à r.l., Luxembourg	43590
bourg	43628	TRA.MA. Holding S.A., Luxembourg	43611
Quasar International Holding S.A., Luxembourg.	43603	TrendyCash S.A., Luxemburg	43602
Quasar International Holding S.A., Luxembourg .	43603	UniCredit Capital Italia Advisory Company S.A.,	
Quifak S.A., Luxembourg	43625	Luxembourg	43601
Real Property Investments S.A., Luxembourg	43614	UniCredit Capital Italia Advisory Company S.A.,	
Real Property Investments S.A., Luxembourg	43614	Luxembourg	43601
Royal FCP Management S.A., Luxembourg	43630	Vincent Services S.A., Luxembourg	43628
Sesterce Investments S.A., Luxembourg-Kirch-		Westgate Financial Holding S.A., Luxembourg	43596
berg	43587	Winkler International S.A., Luxembourg	43599
Shoe Service Bel-Air, S.à r.l., Luxembourg	43627	World Domination Corporation S.A., Luxemburg	43607
Société Civile Immobilière de Foetz, Foetz	43631		
Société Financière du Richemond S.A.H., Lu-			
xembourg	43598		

GARAGE BINSFELD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Schifflange, 15, route de Noertzange. R. C. Luxembourg B 31.347.

Assemblée générale extraordinaire de la société

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures.

Ordre du jour:

- 1) Augmentation éventuelle du capital dans les limites autorisées par la loi.
- 2) Conversion du capital social en Euros.
- 3) Adaptation ou suppression éventuelle de la valeur nominale des titres.
- 4) Modification de l'article 6 des statuts.

1. Résolution

a) L'assemblée Générale des associés décide à l'unanimité des voix, d'augmenter le capital social de 500.000 LUF pour le porter de son montant actuel de 504.248 LUF.

Cette augmentation du capital social a été souscrite par les associés:

M. Yves Binsfeld 7, rue du Fossé, L-Schifflange	4.205 LUF
Mme Thérèse Olinger	43 LUF
	4 248 I UF

2. Résolution

Dans l'instant, l'assemblée décide de convertir ce capital souscrit d'un montant de 504.248 LUF en 12.500 .

3. Résolution

De supprimer les 100 parts sociales existantes d'un montant nominal de 5.000 LUF chacune, de créer 100 parts sociales nouvelles de 125 chacune, et de les attribuer aux associés actuels au prorata des parts sociales anciennes leur appartenant dans la prédite société.

Il n'y a pas de rompus.

4. Résolution

Compte tenu de ces modifications, il est ensuite décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à 12.500 (douze mille cinq cents Euros) représenté par 100 parts sociales de 125 (cent vingt cinq Euros).

De la sorte, la nouvelle répartition du capital s'établit comme suit:

- M. Yves Binsfeld	99 parts	125	Total	12.375
- Mme Thérèse Olinger	1 part	125	Total	125
	100 parts			1 2 500

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.00 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2001.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2002, vol. 322, fol. 63, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(23441/612/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2002.

SESTERCE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

STATUTS

L'an deux mille deux, le huit mars.

Par-devant André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) ROSEVARA LIMITED, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone (République d'Irlande),

ici représentée par Madame M.-Rose Dock, directeur général, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark (lles Anglo-Normandes), le 5 mars 2002,

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social au 4 Custume Place, Athlone (République d'Irlande),

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark (Iles Anglo-Normandes), le 5 mars 2002.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SESTERCE INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

- **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-cinq mille (35.000,-) Euros (EUR), divisé trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) Euros (EUR) chacune.
- **Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

- Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.
- **Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 25 du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

- Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.
- **Art. 14.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2002.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2003.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, cent soixante-quinze actions	175
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, cent soixante-quinze actions	175
Total: trois cent cinquante actions.	350

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente-cinq mille (35.000,-) Euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante (1.450,-) Euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- b) Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, et
- c) Monsieur Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
 - 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2007.
 - 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 134S, fol. 52, case 2. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

A. Schwachtgen.

(23178/230/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

MONDI EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 58.463.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 15 mars 2002

Le siège social de la société est transféré du 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg avec effet au 15 mars 2002.

Pour extrait conforme, destiné aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.A.L. Bennett

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 95, case 11.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23028/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

IMMOBILIERE DE MONDERCANGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons. R. C. Luxembourg B 81.684.

EXTRAIT

EXTR

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 6 mars 2002 que:

- la démission des deux administrateurs Madame Martine Ehlinger et Madame Claudine Wattier est acceptée;
- ont été élus aux fonctions d'administrateurs, Maître Victor Elvinger, avocat, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich et la société SQUARE PARTICIPATIONS S.A. ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 94, case 7.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23037/304/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

THAGOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

STATUTES

In the year two thousand two, on the eleventh of March.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NOWA HOLDING, S.à r.l., with registered office at L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey,

represented by Mr Pieter van Nugteren, private employee, with professional address at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on March 11, 2002.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

- Art. 3. The Company is incorporated under the name of THAGOL, S.à r.l.
- Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) Euros (EUR) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of a par value of one hundred (100.-) Euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Title III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV. - Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V. - Financial Year - Balance sheet - Distributions

- Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.
- Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. - General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed by NOWA HOLDING, S.à r.l., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500) Euros (EUR) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2002.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and four hundred (1,400) Furos.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The following are appointed managers of the Company for an unlimited period:
- Mr Hans De Graaf, Company Director, with professional address at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- Mr Maarten van de Vaart, Commercial Director, with professional address at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., with registered office at 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The Company is validly bound by the joint signatures of any two managers.

- 2) The Company shall have its registered office at L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
- In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document. The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le onze mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NOWA HOLDING, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey,

ici représentée par Monsieur Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 mars 2002.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

- Art. 3. La Société prend la dénomination de THAGOL, S.à r.l.
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros (EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) Euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

- Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par NOWA HOLDING, S.à r.l., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2002.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400,-) Euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Hans de Graaf, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- Monsieur Maarten van de Vaart, Directeur Commercial, avec adresse professionnelle au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., une société avec siège social au 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège de la Société est fixé à L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

Dont acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête du comparant le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. van Nugteren, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 134S, fol. 52, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

A. Schwachtgen.

(23179/230/228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

GENILUX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 72.898.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2002.

(23034/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

PAGAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 66.315.

EXTRAIT

Les administrateurs Marc Schintgen, Sylvie Allen-Petit, Ingrid Hoolants, et ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., ainsi que le commissaire aux comptes Eric Invernizzi ont remis leur démission avec effet au 31 décembre 2001.

Le siège social (1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg) a été dénoncé à cette même date du 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 97, case 12.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23081/777/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

MONDI PACKAGING EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance. R. C. Luxembourg B 58.336.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 15 mars 2002

Le siège social de la société est transféré du 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg avec effet au 15 mars 2002.

Pour extrait conforme, delivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D.A.L. Bennett

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 95, case 11.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23029/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

ARTESIA BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 11.207.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2002, vol. 565, fol. 42, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

F. Matyn

General Manager

(23038/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

LANDORA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 69.874.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 18 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil C n° 569 du 23 juillet 1999.

Il résulte d'une lettre adressée à la société LANDORA HOLDING S.A. en date du 26 juillet 2001 que Monsieur Luc Pletschette, maître en sciences économiques, demeurant à L-Schifflange, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 juillet 2001 que Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg, a été cooptée comme administrateur en remplacement de Monsieur Luc Pletschette.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires. Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2001, vol. 558, fol. 76, case 9.- Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23041/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

FIDUCIAIRE COMPTA PRESENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 28.078.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 95, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Signature.

(23032/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

FIDUCIAIRE COMPTA PRESENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-8410 Steinfort, 38, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 28.078.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 95, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Signature.

(23033/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE SAUVIGNON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 52.967.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil C n° 43 du 23 janvier 1996.

Modifiée en dernier lieu en date du 17 décembre 1999 par-devant Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à L-Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil C n° 161 du 22 février 2000.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société COMPAGNIE FINANCIERE SAUVIGNON S.A., tenue en date du 28 février 2002 que:

- décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire Monsieur Norbert Coster pour l'exercice de son mandat jusqu'au 30 mars 2001;
 - ont été nommés pour une durée de six ans:

au conseil d'administration:

- Monsieur Jean-Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Bereldange,
- Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg,
- Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf.

commissaire aux comptes:

- Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville.

Luxembourg, le 28 février 2002.

Pour la société COMPAGNIE FINANCIERE SAUVIGNON S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23045/622/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE SAUVIGNON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 52.967.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour la société COMPAGNIE FINANCIERE SAUVIGNON S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(23049/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

CROMWELL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.

R. C. Luxembourg B 37.487.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2002.

(23035/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

CROMWELL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.

R. C. Luxembourg B 37.487.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 89, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2002.

(23036/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

WESTGATE FINANCIAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 61.768.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 7 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 119 du 25 février 1998.

Statuts modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M^e Jean-Paul Hencks, en date du 15 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 331 du 12 mai 1998.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2002 que la démission de l'administrateur Madame Christina Heck, administrateur de sociétés, demeurant à NL-Rozenburg, a été acceptée et que décharge lui a été accordée pour l'exécution de son mandat.

Madame C.E. Kleyn employée privée, demeurant à NL-Dordrecht, a été nommée administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire et elle terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 24 janvier 2002.

Pour la société WESTGATE FINANCIAL HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 2.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23042/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

FINANCIERE SAINTE LUCIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 64.654.

Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 2 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 593 du 17 août 1998.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 décembre 2001 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1. Conversion de la devise du capital social de LUF en EUR et suppression de la valeur nominale de LUF 1.000,- par action pour les 1.250 actions existantes.
 - 2. Adaptation de l'article 3 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

Pour la société FINANCIERE SAINTE-LUCIE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2002, vol. 565, fol. 51, case 3.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23047/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

INGRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 49.025.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 29 du 19 janvier 1995.

Statuts modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 24 septembre 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 18 du 9 janvier 1998.

Rectificatif annulant et remplaçant celui daté du 14 juillet 2000 et publié au Mémorial C n° 895 du 16 décembre 2000

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue en date du 5 juin 2000 à Luxembourg que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2004:

- Monsieur Alberto Gras Pahissa, demeurant à E-Barcelone, président du conseil d'administration et administrateurdélégué;
 - Monsieur Augustin Gras Pahissa, demeurant à E-Barcelone, administrateur;
 - Monsieur Augustin Gras Sunyer, demeurant à E-Barcelone, administrateur.

Est nommé commissaire aux comptes pour un mandat prenant fin en l'an 2004:

REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 2.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23040/622/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

ASHANTIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 53.752.

Constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Schuman, notaire de résidence à L-Rambrouch, en date du 30 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 194 du 17 avril 1996.

Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 19 décembre 2001, en cours de publication.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société ASHANTIS S.A. qui s'est tenue le 15 mars 2002 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Ont été nommés pour une durée de six ans:

- Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Bereldange, administrateur;
- Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg, administrateur;
- Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, administrateur.
- Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville, commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

Pour la société ASHANTIS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 2.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23044/622/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE SAINT PAUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 65.275.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour la société COMPAGNIE FINANCIERE SAINT PAUL S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(23050/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

SOCIETE FINANCIERE DU RICHEMOND S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 34.682.

Constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 31 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 60 du 11 février 1991.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 20 décembre 2001 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- 1. Conversion de la devise du capital de BEF en EUR, suppression de la valeur nominale de BEF 1.000,- par action pour les 1.250 actions existantes et remplacement de celles-ci par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.
- 2. Augmentation du capital social de EUR 1.013,31 pour le porter de son montant actuel de EUR 30.986,69 à EUR 32.000,- par incorporation de résultats reportés.
 - 3. Fixation de la nouvelle valeur nominale à EUR 25,60 par action.
 - 4. Adaptation de l'article 3 alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq euros soixante cents (EUR 25,60) chacune.»

Luxembourg, le 14 février 2002.

Pour la société FINANCIERE DU RICHEMOND S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2002, vol. 565, fol. 51, case 3.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23046/622/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

OELSCHLÄGER PROPERTIES INTERNATIONAL INC., Société Anonyme. (aussi nommée OELSCHLÄGER IMMOBILIERE INTERNATIONALE S.A. et OELSCHLÄGER IMMOBILIEN INTERNATIONAL A.G.).

(anc. SEDELUX HOLDING S.A.).

R. C. Luxembourg B 61.159.

La société a été constituée le 9 octobre 1997 à L-Luxembourg par acte reçu par Me Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, publié au Mémorial, Recueil C n° 29 du 14 janvier 1998.

La société a été modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par M^e Emile Schlesser de résidence à Luxembourg, en date du 27 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil C n^o 934 du 8 décembre 1999.

Le siège de la société au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 février 2002 que la société REVILUX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 février 2002.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

L'agent domiciliataire démissionnaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2002, vol. 565, fol. 51, case 3.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23048/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

CHADYS INVEST HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 55.467.

EXTRAIT

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Les actionnaires décident de nommer Ingrid Hoolants en tant que nouvel administrateur et de reconduire les mandats des administrateurs actuels soit de Marc Schintgen, Sylvie Allen-Petit et ALPHA MANAGEMENT SERVICES S.A. et de Robert Zahlen ainsi que du commissaire aux comptes Eric Invernizzi pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Signature.

(23080/777/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

WINKLER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 48.428.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour la société WINKLER INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(23051/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

ANDREW CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 74.495.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour la société ANDREW CORPORATION HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(23052/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

BIEMME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 66.348.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour la société BIEMME HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(23053/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

PHARMACIA ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 50.712.

Extrait du Conseil d'Administration tenu le 19 septembre 2001 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration que:

- Monsieur Per Aberg a démissionné de sa fonction de Secrétaire-Adjoint de la Société et qu'il a été nommé Secrétaire, en remplacement de M. Fredrik Berg, démissionnaire et conformément à l'article 13 des Statuts, il peut engager la société par sa seule signature.

Ces pouvoirs ne peuvent excéder des dépenses de fonds supérieurs à USD 150.000, ni les transferts en espèces excédant USD 50.000 sauf en cas de paiement d'une facture ou d'un transfert vers une succursale, pour lesquels, aucune limite n'existe.

- La résolution du Conseil d'Administration du 21 août 1996 dans laquelle M. Per Aberg, Secrétaire de la Société, a le pouvoir d'organiser, de coordonner et de contrôler les activités de la Société dans l'Europe de l'Est est révoquée.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

Pour PHARMACIA ENTERPRISES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 95, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23060/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

BRETON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 11.674.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour la société BRETON S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(23054/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

LAFARQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt. R. C. Luxembourg B 58.184.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour la société LAFARQUE S.A.

FIDUCIAIRE F. FABER

Signature

(23055/622/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

IMMO INTER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 31.321.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(23061/322/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

IMMO INTER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 31.321.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 8 mai 2001 tenue au siège social de la société

En application de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion du capital des sociétés commerciales en euros, l'Assemblée Générale décide avec effet au 1er janvier 2002:

- de modifier la devise de référence du capital social en euro;
- d'augmenter le capital d'un montant de EUR 19,43 par incorporation de bénéfices reportés afin de l'arrondir à un montant de EUR 743.700,- et de porter la valeur nominale de chaque action à EUR 2.479,-;
 - de modifier l'article 5 paragraphes 1 et 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à sept cent quarante-trois mille sept cents euros (EUR 743.700,-) représenté par trois cent (300) actions d'un valeur nominal de deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros (EUR 2.479,-) chacune.»

«Le capital social de la société pourra être porté à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent cinquante-neuf euros et treize centimes (EUR 1.239.459,13) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de deux mille quatre cent soixante-dix-neuf euros (EUR 2.479,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.»

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 91, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23063/322/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

EUROCHAPES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Luxembourg, 7, rue du Chemin de Fer.

R. C. Luxembourg B 17.167.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2002.

Signature.

(23056/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

UNICREDIT CAPITAL ITALIA ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 8.473.

Les comptes annuels en date du 31 décembre 2001 de UNICREDIT CAPITAL ITALIA ADVISORY COMPANY S.A., enregistrés à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 70, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2002.

Pour UNICREDIT CAPITAL ITALIA ADVISORY COMPANY S.A.

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

S. R. Fenton

Managing Director

(23058/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

UNICREDIT CAPITAL ITALIA ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 8.473.

Extract for publication

The annual general meeting of shareholders held on March 5, 2002, took the follwing resolutions:

Board of directors

The meeting re-elected the following persons as Directors for the Company: Mr Drio Frigerio (3, Custom House Plaza, IFSC Dublin I, Ireland), Mr Sebastiano Bazzoni (3, Custom House Plaza, Dublin I, Ireland), Mr Giordano Lombardo (3, Custom House Plaza, IFSC Dublin I, Ireland) and Mr Dani Schaumann (Via Turati 30, Milano 20121, Italy). All of these Directors are to hold office for a period terminating at the date of the Annual General Meeting of Shareholders approving the accounts for the year ending on December 31, 2003.

The meeting notes that a shareholders Extraordinary General Meeting on 30th January 2002 had appointed the following persons as Directors for the Company: Mr Luciano Balestrieri (11, avenue de Grande Bretagne, BP 275-MC 98005 Monaco Cedex, Monaco), Mr Ernest Cravatte (100, boulevard de la Pétrusse, L-2320, Luxembourg) and Mr Remy Kremer (32, rue J.-P Brasseur, L-1258, Luxembourg). All of these Directors are to hold office for a period terminating at the date of the Annual General Meeting of Shareholders approving the accounts for the year ending on December 31, 2003.

Consequently, the board of directors is now composed of the following persons: Mr Dario Frigerio, Mr Sebastiano Bazzoni, Mr Giordano Lombardo, Mr Dani Schaumann, Mr Luciano Balestrieri, Mr Ernest Cravatte and Mr Remy Kremer. All of these Directors are to hold a period terminating at the date of the annual General Meeting of Shareholders approving the accounts for the year ending on December 31, 2003.

Auditors

The Meeting re-elected the Auditors for the Company, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch B.P. 1443, Luxembourg, for the year beginning on January 1, 2002 and until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the accounts for the year ending on December 31, 2002.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, March 6, 2002.

For UNICREDIT CAPITAL ITALIA ADVISORY COMPANY S.A.

For and behalf of J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

S. Fenton

Managing Director

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 565, fol. 70, case 8. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23059/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

MARBRERIE BOOST, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederanven, 2, rue de Mensdorf. R. C. Luxembourg B 48.700.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 93, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2002.

Signature.

(23057/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

INTEREAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 30.540.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(23064/322/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

INTEREAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 30.540.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 16 août 2001 en application de la loi du 10 décembre 1998

L'Assemblée Générale décide avec effet au 1er janvier 2002:

- de modifier la devise de référence du capital social en euro ainsi que tout autre montant en LUF exprimé dans les statuts et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions de sorte que le capital social s'élève à EUR 632.128,49 divisé en 25.500 actions sans désignation de valeur nominale;
 - de modifier les paragraphes 1er et 5ème de l'article 3 des statuts qui auront la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six cent trente-deux mille cent vingt-huit euros et quarante-neuf centimes (EUR 632.128,49) représenté par vingt-cinq mille cinq cents (25.500) actions sans désignation de valeur nominale»;

«Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq centimes (EUR 2.478.935,25) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes».

Fait en double exemplaire.

Pour extrait conforme Pour le conseil d'Administration Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 91, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23065/322/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

TRENDYCASH S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1510 Luxemburg, 10, avenue de la Faïencerie. H. R. Luxemburg B 60.704.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 4. Januar 2002

Die Mitglieder des Verwaltungsrates haben beschlossen Herrn Rüdiger Premm zum geschäftsführenden Verwaltungsrat zu wählen

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber wie folgt verpflichtet:

- a) durch gemeinschaftliche Unterschrift zweier Verwaltungsräte, wobei eine dieser Unterschriften zwingend diejenige des geschäftsführenden Verwaltungsrates sein muß,
 - b) durch Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsrates sofern das Tagesgeschäft betroffen ist. Luxemburg, 4. Januar 2002.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 85, case 10.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23088/830/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

SYLVA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 35.632.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 28 décembre 2001 au siège social en application de la loi du 10 décembre 1998 telle que modifiée

L'assemblée générale décide avec effet au 1er janvier 2002:

- de modifier la devise de référence du capital social en euro et de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions de sorte que le capital s'élève à EUR 867.627,34 divisé en 35.000 actions sans désignation de valeur nominale;
- d'autoriser le conseil d'administration à arrondir le capital pour un terme arrivant à échéance le 30 juin 2002 dans les limites fixées par la loi et;
 - de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 867.627,34 (huit cent soixante-sept mille six cent vingt-sept euros et trente-quatre centimes) représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Fait en double exemplaire.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 91, case 1.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23066/322/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

QUASAR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 18.990.

Le bilan abrégé au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 90, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

Signature

Agent domiciliataire

(23070/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

QUASAR INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 18.990.

Le bilan abégé au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 90, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANT THORNTON FIDUCIARE S.A.

Signature

Agent domiciliataire

(23071/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

C.A.S.F. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 74.848.

Bilan et compte de résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 565, fol. 79, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

C.A.S.F. LUX S.A.

Signature

(23077/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

F.IMM. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

STATUTS

L'an deux mille deux, le onze mars.

Par-devant Martre André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. SELLA TRUST LUX S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Samuel Haas, employé privé, avec adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 mars 2002.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Monsieur Samuel Haas, préqualifié, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1**er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de F.IMM. S.A.
 - Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 165.000 (cent soixante-cinq mille euros) représenté par 16.500 (seize mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à EUR 300.000 (trois cent mille euros) représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'acte du 11 mars 2002 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la Société, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'Administration détermine (et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établît par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action, si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 8. L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 10 du mois de mai à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

D. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus. Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le Conseil d'Administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration; en son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

- Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.
- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.
- **Art. 12.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'Assemblée Générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

E. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'Assemblée Générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

F. Exercice social - Bénéfices

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le 1^{er}janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) (du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel que augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'Assemblée Générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2002.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2003.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1. SELLA TRUST LUX S.A., prénommée:	16.499 actions
2. Monsieur Samuel Haas, prénommé:	1 action
Total:	16 500 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 165.000 (cent soixantecinq mille euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à environ trois mille cent cinquante (3.150,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
- a) Monsieur Yves Bayle, directeur de banque, avec adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- b) Monsieur Sylvain Imperiale, directeur de banque, avec adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et
 - c) Monsieur Samuel Haas, employé privé, avec adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
 - 3. A été nommé(e) commissaire aux comptes:

MAZARS & GUERARD (Luxembourg) S.A., une société ayant son siège social au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxem-

- 4. L'adresse de la Société est établie au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 5. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2002.
- 6. L'Assemblée Générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Haas, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 134S, fol. 53, case 12. - Reçu 1.650 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

A. Schwachtgen.

(23182/230/204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

KRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume. R. C. Luxembourg B 82.796.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société KRIS S.A. qui s'est tenue en date du 8 mars au siège social que:

Madame Annick Flamme ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Alberto Errico, Administrateur de sociétés, demeurant à Via XXV Aprile 59 à Guanzate (I).

La ratification de la nomination de Monsieur Alberto Errico nommé en remplacement de Madame Flamme ainsi que la question de la décharge à accorder à Madame Flamme seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 90, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23072/806/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

WORLD DOMINATION CORPORATION S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2430 Luxemburg, 36, rue Michel Rodange. H. R. Luxemburg B 84.678.

Auszug aus dem Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates vom 14. Februar 2002

Die Mitglieder des Verwaltungsrates haben beschlossen Frau Sabina Hodzic zum geschäftsführenden Verwaltungsrat zu wählen.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber wie folgt verpflichtet:

- a) durch gemeinschaftliche Unterschrift zweier Verwaltungsräte, wobei eine dieser Unterschriften zwingend diejenige des geschäftsführenden Verwaltungsrates sein muß,
 - b) durch Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsrates sofern das Tagesgeschäft betroffen ist. Luxemburg, am 14. Februar 2002.

Für den Verwaltungsrat

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 85, case 10.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23089/830/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

BRIANFID-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 81.520.

L'an deux mille deux, le six mars.

Pardevant nous Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les actionnaires de la sociéte BRIANFID-LUX S.A., avec siège social à L-1840 Luxembourg, 6, Bld Joseph II, R.C. Luxembourg n° B-81520, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 971 du 7 novembre 2001, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte à 12.00 heures et est présidée par Monsieur Stefano Lado, avocat, demeurant à Milan, Italie. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pietro Nigro, demeurant à Desio, Italie.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Pietro Nicola, administrateur, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé, dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires tous représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être enregistrée en même temps.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de deux millions huit cent cinquante mille (2.850.000,-) euros sont dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

- 1. Augmentation du capital social à concurrence de neuf millions cent cinquante mille (9.150.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de deux millions huit cent cinquante mille (2.850.000,-) euros à douze millions (12.000.000) d'euros par la création et l'émission de neuf cent quinze mille (915.000) actions nouvelles de dix (10,-) euros chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes y compris par rapport aux bénéfices de l'année en cours et des bénéfices accumulés, à souscrire au pair et à libérer intégralement par apport en numéraire.
- 2. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital envisagée.
 - 3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations de Monsieur le Président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a pris, après délibération, par votes séparés et à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de neuf millions cent cinquante mille (9.150.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de deux millions huit cent cinquante mille (2.850.000,-) euros à douze millions (12.000.000,-) d'euros par la création et l'émission de neuf cent quinze mille (915.000) actions nouvelles de dix (10,-) euros chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes y compris par rapport aux bénéfices de l'année en cours et des bénéfices accumulés, à souscrire au pair et à libérer intégralement par apport en numéraire.

Souscription

Et à l'instant est intervenu:

1) Monsieur Pietro Nigro, préqualifié, agissant au nom et pour compte de BANCO DI DESIO E DELLA BRIANZA SPA, établie et ayant son siège social à Desio (MI) Via Rovagnati (Italie),

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration prise en date du 24 janvier 2002,

lequel procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et par le notaire instrumentant.

Lequel intervenant, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et la situation financière de la société, a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de BANCO DI DESIO E DELLA BRIANZA SPA, préqualifiée, à neuf cent cinq mille huit cent cinquante (905.850) actions nouvelles de dix (10,-) euros chacune par un apport en numéraire.

2) Monsieur Stefano Lado, préqualifié, agissant au nom et pour compte de BRIANZA UNIONE DI L-GAVAZZI & C.SAPA, établie et ayant son siège social à Desio (MI), Via Garibaldi, 6 - C (Italie),

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration prise en date du 20 février 2002,

lequel procès-verbal restera annexé aux présentes après avoir été signé ne varietur par toutes les parties et par le

Lequel intervenant, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et la situation financière de la société, a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de BRIANZA UNIONE DI L-GAVAZZI & C.SAPA, préqualifiée, à neuf mille cent cinquante (9.150) actions nouvelles de dix (10,-) euros chacune par un apport en numéraire.

Les actions nouvelles ont été intégralement souscrites en espèces, de sorte que la somme de neuf millions cent cinquante mille (9.150.000) euros est à la libre disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide à la suite de l'augmentation de capital qui précède de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. 1er alinéa. Le capital social est fixé à douze millions (12.000.000,-) euros, représenté par un million deux cent mille (1.200.000) actions nominatives d'une valeur nominale de dix (10,-) euros chacune, entièrement souscrites et libérées».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a clôturé l'assemblée à 12.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Lado, P. Nigro, P. Nicola, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 12CS, fol. 43, case 9. – Reçu 91.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

A. Schwachtgen.

(23187/230/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

BRIANFID-LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 81.520.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 242 du 6 mars 2002 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2002.

A. Schwachtgen.

(23188/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

NUEVA VILLA ROMANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 63.404.

Bilan et compte de résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 90, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

NUEVA VILLA ROMANA

Signature

(23073/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

NUEVA VILLA ROMANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 63.404.

Bilan et compte de résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 90, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

NUEVA VILLA ROMANA

Signature

(23074/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

ART & ANTIQUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 58.452.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Signature.

(23083/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

BANK HAPOALIM (SCHWEIZ) AG, Aktiengesellschaft.

Zirkularbeschluss des Verwaltungsrates vom 17. September 2001

Beschluss

Mit Wirkung 22. Oktober 2001 wird Frau Yael Lavie, israelische Staatsangehörige, in Küsnacht/ZH, zur stellvertretenden Generaldirektorin und zum Mitglied der Geschäftsleitung ernannt. Sie zeichnet kollektiv zu zweien. Ihre Unterschriftsberechtigung ist für Zürich, sowie für die Filialen Genf und Luxemburg gültig.

J. Rozen / M. Heer / A. Brunner Dragsnes /

Präsident / Vizepräsident / Secretary

M. Amit / B. Ben-Zeev / Dr. R. Cohen / W. Hirter / E. Kaiser / W. Rom / A. Yuhjtman

(23078/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

BANK HAPOALIM (SCHWEIZ) AG, Aktiengesellschaft.

Protokoll der 29. Ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. März 2002 am Sitz der Filiale Genf

Anwesend:

- J. Rozen, Präsident des Verwaltungsrates.
- M. Heer, Vizepräsident des Verwaltungsrates.
- M. Amit, Mitglied des Verwaltungsrates.
- B. Ben-Zeev, Mitglied des Verwaltungsrates.
- Dr. R. Cohen, Mitglied des Verwaltungsrates.
- W. Hirter, Mitglied des Verwaltungsrates.
- E. Kaiser, Mitglied des Verwaltungsrates.
- A. Yuhjtman, Mitglied des Verwaltungsrates.
- A. Garfunkel, Generaldirektor.
- H. Gareus, stv. Generaldirektor.
- Y. Lavie, stv. Generaldirektorin.
- I. Eastline, Direktor.
- A. Brunner Dragsnes, Sekretärin des Verwaltungsrates.

Gäste:

- S. Nehama.
- A. Sivan.
- E. Yones.
- A. Leviant.
- Dr. A. Kuy.
- D. Senn, KPMG FIDES PEAT.

Traktandenliste: Wahl in den Verwaltungsrat

Mit sofortiger Wirkung wird Herr Dr. André Kuy, von Zürich, in Zürich, einstimmig als Mitglied des Verwaltungsrates gewählt. Seine Unterschriftsberechtigung ist sowohl in Zürich, als auch in den Filialen Genf und Luxemburg gültig.

Herr Werner Rom scheidet mit sofortiger Wirkung als Mitglied des Verwaltungsrates aus.

A. Brunner Dragsnes

Sekretärin des Verwaltungsrates

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 89, case 8.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23079/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

HILAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 42.405.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 février 2002

- L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Yves Schmit au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2002, vol. 565, fol. 8, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23099/794/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

TRA.MA. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

L'an deux mille deux, le onze mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. SELLA TRUST LUX S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Samuel Haas, employé privé, avec adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 février 2002.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Monsieur Samuel Haas, préqualifié, agissant en nom personnel.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme holding qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1**er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de TRA.MA. HOLDING S.A.
 - Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'acte du 11 mars 2002 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la Société, aux personnes et aux conditions que le Conseil d'Administration détermine (et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs. La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

Art. 8. L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 10 du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

D. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus. Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. Le Conseil d'Administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration; en son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration. Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.
- **Art. 12.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'Assemblée Générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

E. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'Assemblée Générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

F. Exercice social - Bénéfices

- Art. 15. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) (du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel que augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5

L'Assemblée Générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

H. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2002.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2003.

Souscription et libération

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1. SELLA TRUST LUX S.A., prénommée:	9.999 actions
2. Monsieur Samuel Haas, prénommé:	1 action
Total:	10.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000 (cent mille euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille trois cent cinquante (2.350,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:
- a) Monsieur Yves Bayle, directeur de banque, avec adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
- b) Monsieur Sylvain Imperiale, directeur de banque, avec adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et
 - c) Monsieur Samuel Haas, employé privé, avec adresse professionnelle au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
 - 3. A été nommé(e) commissaire aux comptes:

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., une société ayant son siège social au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

- 4. L'adresse de la Société est établie au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 5. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2002.
- 6. L'Assemblée Générale, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Haas, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 134S, fol. 53, case 11. - Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

A. Schwachtgen.

(23181/230/211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

REAL PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1263 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 58.646.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 89, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J. Lorang

Administrateur

(23119/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

REAL PROPERTY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans. R. C. LuxembourgB 58.646.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires du 13 mars 2002

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes, qui arrivaient à échéance à la date de cette assemblée, ont été renouvelés pour une période de 6 ans et expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2008.

A l'issue de cette assemblée les administrateurs sont:

- Madame Juliette Lorang, demeurant à Neihaischen, Luxembourg
- Monsieur Koen van Baren, demeurant à Mamer, Luxembourg
- Monsieur Karl Speecke, demeurant à Luxembourg

Et le commissaire aux comptes est:

COMCOLUX, ayant son siège social au 123, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg

J. Lorang

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 89, case 5. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23120/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

PIZZA L'ARCOBALENO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 43, rue de la Libération.

Société créée en mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six février, par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 63.272 à Luxembourg.

Sont présents:

- Monsieur Andréa Bertoli, commercant, demeurant L-7240 Bereldange, 87, rue de Luxembourg,
- Monsieur Fernand Cirelli, employé privé, demeurant L-8077 Bertrange, 208, route de Luxembourg.

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

- Il a été décidé d'ouvrir une succursale sise au:

89, avenue du X Septembre L-2551 Luxembourg Belair.

Dudelange, le 5 mars 2002.

Fait et passé, date qu'en tête des présentes.

Signé: A. Bertoli, F. Cirelli.

Enregistré à Capellen, le 20 mars 2002, vol. 138, fol. 41, case 8. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

(23092/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

FINADEV HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. FINADEV S.A.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 42.295.

L'an deux mille deux, le treize mars.

Pardevant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de FINADEV S.A., R.C. B n° 42 295, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 8 décembre 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n° 108 du 11 mars 1993.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 décembre 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Madame Kerstin Kleudgen, employée privée, avec adresse professionnelle au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros (EUR) chacune, constituant l'intégralité du capital social d'un million (1.000.000,-) d'euros (EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procèsverbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Changement de la dénomination de la Société en FINADEV HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1er des statuts.
 - 2. Acceptation de la démission de deux administrateurs.
 - Décharge.
 - 3. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
 - 4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel.
 - Décharge.
 - 5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
 - 6. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination de la Société est changée en FINADEV HOLDING S.A.

En conséquence l'article 1er des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 1er. Il existe une Société Anonyme sous la dénomination de FINADEV HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Robert Roth et de Madame Danielle Roth de leurs fonctions d'administrateurs et, par vote spécial leur donne décharge pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sont nommés en leur remplacement à partir de ce jour:

- Monsieur Sylvain Kirsch, dirigeant de société, demeurant au 3, rue des Bleuets, L-1242 Luxembourg et,
- Monsieur Claude Schmit, dirigeant de société, demeurant au 65, route de Trèves, 2633 Senningerberg. Par ailleurs le mandat d'administrateur de Monsieur Marion Thill est confirmé.

I roisième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission du commissaire aux comptes actuel EUROPEAN AUDITING S.A. et, par vote spécial lui donne décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Est nommé en son remplacement à partir de ce jour:

- EURO ASSOCIATES, une société avec siège social au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. Kleudgen, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2002, vol. 134S, fol. 56, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

A. Schwachtgen.

(23189/230/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

FINADEV HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. FINADEV S.A.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 42.295.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 286 du 13 mars 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2002.

A. Schwachtgen.

(23190/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

GRID LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 48.546.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 89, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

H. de Graaf

Administrateur

(23121/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

GRID LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 48.546.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 89, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

H. de Graaf

Administrateur

(23122/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

GRID LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R. C. Luxembourg B 48.546.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 89, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

H. de Graaf

Administrateur

(23123/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

GRID LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 48.546.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GRID LUXEMBOURG S.A. réunie à Luxembourg le 13 février 2002 a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les bilans, les comptes de profits et pertes et l'affectation des résultats aux 31 décembre 1997, 1998 et 1999 sont approuvés.

Deuxième résolution

Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur fonction jusqu'au 31 décembre 1999.

Troisième résolution

Le président attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'une résolution concernant le point 4 de l'ordre du jour, à savoir la continuation des activités de la société, n'est plus requise, étant donné que la société présente des résultats positifs à la fin de l'exercice 1999.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital souscrit de la société, actuellement de un million deux cent cinquante mille francs belges (BEF 1.250.000,-) de sorte qu'il s'élève à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'annuler la valeur nominale des actions.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, paragraphe premier des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. 1st paragraph. The subscribed capital of the company is fixed thirty thousand nine hundred and eighty-six euros sixty nine cents (EUR 30,986.69) represented by one thousand and two hundred and fifty (1,250) shares without nominal value.»

Septième résolution

La nomination aux fonctions d'administrateurs de Messieurs Koen van Baren et Carl Speecke ayant pour adresse professionnelle le 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2008.

Huitième résolution

Le mandat de Madame Juliette Lorang, administrateur, qui est arrivé à terme à la présente assemblée est renouvelé pour une période de 6 ans et expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2008.

Neuvième résolution

La démission de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A., commissaire aux comptes, est acceptée avec effet immédiat. Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de ses fonctions à la date de cette assemblée.

Dixième résolution

La nomination aux fonctions de commissaire aux comptes de COMCOLUX S.A. ayant son siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, est acceptée avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2008.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 89, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23124/029/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the eighth of March.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary public, residing in Luxembourg,

There appeared:

- 1) GRIFFIN ENDEAVOUR HOLDCO. LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, U.S.A., with registered address at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.;
- 2) GRIFFIN ENDEAVOUR I, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered address at L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Saint Zithe;

here represented by Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of two proxies, given on 7 March 2002.

Said proxies, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, as here above represented, have required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A. (the «Company»).

Art. 2. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration

The Company is established for a period unlimited in time.

Art. 4. Purpose

The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 5. Liabilities

The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 6. Share Capital

The Company has a subscribed share capital of thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into three hundred (300) Ordinary Shares, which shares shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires), and ten (10) Management Shares, which shall be held by GRIFFIN ENDEAVOUR HOLDCO. LLC as unlimited shareholder (actionnaire commandité), with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The authorized capital of the Company is set at two billion euros (EUR 2,000,000,000.-) to be divided into twenty million (20,000,000) Ordinary Shares and/or Management Shares, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

During a period of five years from the date of the publication of these Articles of Incorporation, the Manager be and is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as it shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued).

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 7. Form of Shares

All Shares of the Company shall be issued in registered form.

A Register of registered Shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of Shares held by him.

The inscription of the Shareholder's name in the Register of registered Shares evidences his right of ownership of such registered Shares.

Any Share certificates shall be signed by the Manager. Such signature shall be either manual or printed.

Transfers of registered Ordinary Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be recorded in the Register of the registered Shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act in their name. The Manager may accept and enter in the Register of registered Shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register of registered Shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Management Shares held by the Manager are freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

The Company recognises only one single owner per Share. If one or more shares are jointly owned or if the owner-ship of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 8. Manager

The Company shall be managed by GRIFFIN ENDEAVOUR HOLDCO. LLC, prenamed (herein referred to as the «Manager»).

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in Article 11 hereof appoints an administrator, who need not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 9. Powers of the Manager

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 10. Corporate Signature

Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 11. Supervisory Board

The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these Articles of Incorporation, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a period not exceeding six years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 12. Conflict of Interest

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. General Meeting of Shareholders

The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of Shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board.

The annual general meeting shall be held on the third Wednesday of the month of May at 4.00 p.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Register of registered Shares

Art. 14. Accounting Year

The accounting year of the Company shall commence on the first day of January and shall terminate on the thirty-first December of each year.

Art. 15. Appropriation of Annual Net Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 16. Amendments to the Articles of Incorporation

Subject to the approval of the Manager, these Articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 17. Liquidation

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Applicable Law

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The capital has been subscribed as follows:

The three hundred and ten (310) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on 31 December 2002.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand five hundred (2,500.-) euros.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

- I. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting to be held in 2003:
 - 1. Mr Andrew Dechet, residing at Stirling Square 5-7 Carlton Gardens London, SW1Y 5AD London, United Kingdom;
 - 2. Mr Richard A. Ekleberry, residing at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76102, U.S.A.;
 - 3. Mr Cornel Riklin, residing at Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London, SW1Y 5AD, United Kingdom.
 - II. The registered office of the Company shall be at L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le huit mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) GRIFFIN ENDEAVOUR HOLDCO. LLC, une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, U.S.A. et ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis;
- 2) GRIFFIN ENDEAVOUR I, S.à r.l., une société constituée selon les lois du Luxembourg et ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Saint Zithe;

ici représentées par M. Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 7 mars 2002,

Les procurations signées ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Dénomination

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de GRIFFIN ENDEAVOUR II S.C.A. (la «société»).

Art. 2. Siège social

Le siège social de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La société peut établir, par décision du gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant.

Au cas où le gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Responsabilités

Le gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la société. Les porteurs d'actions ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la société de quelque ma-

nière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la société.

Art. 6. Capital social

La société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cents (300) actions ordinaires, qui seront détenues par les actionnaires commanditaires, et par dix (10) actions de commandité, qui seront détenues par GRIFFIN ENDEAVOUR HOLDCO. LLC en tant qu'actionnaire commandité, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux milliards d'euros (EUR 2.000.000.000,-) représenté par vingt millions (20.000.000) d'actions ordinaires et/ou d'actions de commandité, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le gérant est généralement autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions que le gérant détermine (et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscriptions pour les actions à émettre).

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Forme des Actions

Toutes les actions seront émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu par la société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'il ont été communiqués à la société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tous certificats d'actions seront signés par le gérant. Cette signature pourra être soit manuscrite, soit imprimée.

Les transferts d'actions ordinaires nominatives s'effectueront par une déclaration écrite de transfert devant être inscrite au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par toutes personnes détenant un mandat valable pour agir en leur nom. Le gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

Les actions de commandité appartenant au gérant peuvent être librement cédées à un gérant remplaçant ou additionnel, responsable de manière illimitée.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

Art. 8. Le gérant

La société sera administrée par GRIFFIN ENDEAVOUR HOLDCO. LLC, préqualifiée (dans cet acte le «gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le gérant d'exercer ses fonctions au sein de la société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance, suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du gérant.

Art. 9. Pouvoirs du gérant

Le gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au conseil de surveillance de la société appartiennent au gérant.

Art. 10. Signature sociale

Vis-à-vis des tiers, la société sera valablement engagée par la signature du gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant.

Art. 11. Conseil de surveillance

Les opérations de la société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le conseil de surveillance composé d'au moins trois membres. Le conseil de surveillance peut être consulté par le gérant sur toutes les matières que le gérant déterminera et pourra autoriser les actes du gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du gérant.

Le conseil de surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne dépassant pas six ans. Les membres du conseil de surveillance peuvent être réélus. Le conseil de surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le conseil de surveillance est convoqué par son président ou par le gérant.

Une notification écrite de toute réunion du conseil de surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le conseil de surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du conseil de surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil de surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du conseil de surveillance peut participer à une réunion du conseil de surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 12. Conflit d'intérêts

Aucune convention ou autre transaction que la société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affecté ou annulée par le fait que le gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Art. 13. Assemblées générales des actionnaires

L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le gérant ou par le conseil de surveillance.

L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de mai à 16.00 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation

Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaires à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des action nominatives.

Art. 14. Exercice social

L'exercice social de la société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Affectation des bénéfices annuels

Des bénéfices nets annuels de la société, cinq pour cent seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Art. 16. Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Liquidation de la société

En cas de dissolution de la société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Art. 18. Loi applicable

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se référent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Le capital a été souscrit comme suit:

10 actions ordinaires

290 actions ordinaires

Les trois cent dix (310) actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2002.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille cinq cents (2.500) euros.

Résolutions

Et aussitôt les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- I. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du conseil de surveillance pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire devant être tenue en 2003:
 - 1. M. Andrew Dechet, demeurant à Stirling Square 5-7 Carlton Gardens London, SW1Y 5AD London, Royaume Uni;
 - 2. M. Richard A. Ekleberry, demeurant à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas 76102, Etats-Unis;
 - 3. M. Cornel Riklin, demeurant à Stirling Square, 5-7 Carlton Gardens, London, SW1Y 5AD, Royaume Uni.
 - II. Le siège social de la société est établi à L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-M. Ueberecken, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2002, vol. 134S, fol. 51, case 6.- Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2002.

A. Schwachtgen.

(23184/230/412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

DREIZ A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 32.960.

DISSOLUTION

L'an deux mille deux, le quinze mars.

Pardevant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

LITOX LTD, une société établie et ayant son siège social à Vanterpool Plaz, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La Société Anonyme DREIZ A.G., R.C. B Numéro 32 960, ayant son siège social à Luxembourg fut constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 268 du 7 août 1990.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 316 du 30 août 1994.

- La Société a actuellement un capital social antérieur d'un million cent mille (1.100.000,-) Deutsche Mark (DEM), représenté par onze mille (11.000) actions ayant eu une valeur nominale de cent (100,-) Deutsche Mark (DEM) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.
 - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connait parfaitement la situation financière de la Société.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne, partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents et le registre des obligations, ainsi que deux certificats d'actions au porteur numéros 1 et 2 ainsi que onze titres au porteur représentatifs de 10.000 obligations convertibles de DEM 100,- chacun détenues par l'actionnaire unique, lesquels ont été immédiatement annulés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société DREIZ A.G.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 134S, fol. 58, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

A. Schwachtgen.

(23191/230/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

QUIFAK, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 67.421.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 97, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Signature.

(23082/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

BEDEVCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 72.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 85, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(23086/830/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

BEDEVCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 72.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 85, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(23087/830/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

INTERNATIONAL SPORTS MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 76.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 mars 2002, vol. 565, fol. 85, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(23085/830/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

CAFE VENUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tétange, 43, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 70.818.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Capellen, le 20 mars 2002, vol. 138, fol. 41, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Signature.

(23090/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

A.O.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8478 Eischen, 14/16, rue de Waltzing.

R. C. Luxembourg B 66.961.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Capellen, le 20 mars 2002, vol. 138, fol. 41, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2002.

Signature.

(23091/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2002.

FITEMA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 49.026.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 février 2002

- L'assemblée décide de renouveler les mandats de HOTTINGER INVESTMENT MANAGEMENT LTD, Monsieur Pierre Milchior, Monsieur Jean-Philippe Hottinger au poste d'administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en 2008.

Luxembourg, le 7 mars 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2002, vol. 565, fol. 50, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23098/794/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

COMPAGNIE FINANCIERE DU QUINZIEME SIECLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 70.200.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2002, vol. 565, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau EUR (1.571,13)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2002.

Signature.

(23101/802/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

LEATHERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 82.745.

Par lettre recommandée adressée le 7 mars 2002 à la société LEATHERLUX S.A. dont le siège social a été transféré à la même date au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société LEATHERLUX S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 12 mars 2002.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 92, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23102/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

LEATHERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 82.745.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 7 mars 2002 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- 2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de Monsieur Jean Hoffmann, Monsieur Marc Koeune, Madame Nicole Thommes et Madame Andrea Dany et nomme comme nouveaux administrateurs:
 - Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg;
 - Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg;
 - La société EDIFAC S.A., avec siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 3. L'assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Laurent Pêcheur et nomme en son remplacement la société TRUSTAUDIT S.A. avec siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
- 4. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux quatre administrateurs et au Commissaire aux comptes sortants pour leur mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 12 mars 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 92, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23103/693/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

SHOE SERVICE BEL-AIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 24, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 24.698.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures.

Ordre du jour:

- Nomination.

L'associé unique est présent de façon que l'intégralité du capital est représentée par:

Monsieur Fernando Rasteiro Rodrigues, demeurant à L-4141 Esch-sur-Alzette, 138, rue Victor Hugo.

L'assemblée décide de nommer en tant que gérant administratif Monsieur Fernando Rasteiro Rodrigues, précité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 15.30 heures.

Fait à Luxembourg, le 20 février 2002.

F. Rasteiro Rodrigues.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 février 2002, vol. 323, fol. 10, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(23138/612/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

GUGINO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.639.

Par lettre recommandée adressée le 20 février 2002 à la société GUGINO INTERNATIONAL S.A., la société FIDU-CENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société GUGINO INTERNATIONAL S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 mars 2002.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 92, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23104/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

POTSDAMER INVESTITIONSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 47.848.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2002, vol. 565, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(23111/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

VINCENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.729.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2002, vol. 565, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(23112/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

INTER CAR 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg 74.313.

EXTRAIT

L'an deux mille deux (2002), le 13 mars à 10.00 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTER CAR S.A., s'est tenue à son siège social à Luxembourg.

Première résolution

Les actionnaires à l'unanimité:

A. décident de confirmer Monsieur Franck Choquet dans son mandat d'administrateur-délégué, désigné par assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2000, tenue lors de la constitution de la société, mandat se terminant en 2005.

B. L'administrateur-délégué, Monsieur Franck Choquet pourra engager la société par sa seule signature. Sa cosignature sera obligatoire pour tous les actes d'administration et de gestion, journalière ou non, de quelque nature qu'ils soient, de la société.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Mersch, le 20 mars 2002, vol. 128, fol. 18, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): A. Muller.

(23157/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

ABSOLUTE VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 84.021.

Par lettre recommandée adressée le 8 mars 2002 à la société ABSOLUTE VENTURES S.A., dont le siège social a été transféré en date du 8 mars 2002 au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a dénoncé de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société ABSOLUTE VENTURES S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 mars 2002.

FIDUCENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 92, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23105/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

ABSOLUTE VENTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 84.021.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg le 8 mars 2002 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- 2. L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs en la personne de Monsieur Jean Hoffmann, Monsieur Marc Koeune et Madame Andrea Dany et nomme comme nouveaux administrateurs:
 - Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg;
 - Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg;
 - Monsieur Patrice Yande, employé privé, demeurant à Luxembourg.
- 3. L'assemblée prend acte de la démission du Commissaire aux comptes en la personne de CeDerLux SERVICES, S.à r.l., et nomme en son remplacement la société TRUSTAUDIT S.A. avec siège social au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;
- 4. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière est accordée aux trois administrateurs et au Commissaire aux comptes sortants pour leur mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 8 mars 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 92, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23106/693/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

ASHBY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 44.302.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2001

Quatrième résolution

Modification de la devise du capital social en Euro

L'Assemblée décide à l'unanimité d'adopter l'Euro comme monnaie de référence et de comptabilité de la société ASHBY, avec effet au 1^{er} janvier 2001 et de convertir le capital souscrit de francs français en Euros, au taux de conversion de six virgule cinquante-cinq mille neuf cent cinquante-sept (6,55957) francs français pour un (1,-) euro avec effet au 1^{er} janvier 2001 de sorte que le capital social sera fixé à cent vingt et un mille neuf cent cinquante-neuf virgule vingt et un Euros (121.959,21), représenté par huit cents (800) actions sans valeur nominale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 4, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23164/689/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

FITEMA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare. R. C. Luxembourg B 49.026.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2002, vol. 565, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(23116/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

CONTIPAR S.A., Société Anonyme, (anc. H.R. CONTINENTALE S.A.).

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 78.114.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2002, vol. 565, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(23117/794/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

KERBELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 74.720.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2002, vol. 565, fol. 50, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(23118/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

ROYAL FCP MANAGEMENT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.867.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire du 18 mars 2002 que:

- 1. Les rapports du liquidateur et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- 2. Pleine et entière décharge est accordée au liquidateur et au commissaire aux comptes concernant l'exécution de leur mandat.
- 3. DELOITTE & TOUCHE FIDUCIAIRE S.A. est chargée du suivi des provisions pour les frais de clôture de la liquidation.
 - 4. La clôture de la liquidation est prononcée.
- 5. Les documents et les comptes de la société resteront déposés dans les bureaux de DELOITTE & TOUCHE FIDU-CIAIRE S.A. au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, pour une période de 5 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2002.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 565, fol. 98, case 12. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23134/799/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

MATILO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 70.169.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 89, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

H. de Graaf

Administrateur

(23130/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

MATILO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 70.169.

Extrait du procès-verbal

L'assemblée générale de la société anonyme MATILO (LUXEMBOURG) S.A. réunie au siège social le 6 mars 2002 a nommé UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., une société ayant son siège social à Luxembourg, et M. Peter Bun, employé privé, demeurant à Berbourg, aux fonctions d'administrateur, en remplacement de BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.) et Madame Arlette Dostert, démissionnaires.

L'assemblée a également nommé COMCOLUX S.A., une société ayant son siège social à Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., démissionnaire.

Les administrateurs ainsi que le commissaire aux comptes nouvellement nommés termineront le mandat de leur prédécesseur venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2004.

Pour le Conseil d'Administration

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2002, vol. 565, fol. 89, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23131/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

LUXMANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 22.305.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2002, vol. 566, fol. 1, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2002.

Signature.

(23135/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE FOETZ.

Gesellschaftssitz: Foetz.

Die Gesellschafter der SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE FOETZ in Foetz:

die GBS Gesellschaft für Unternehmensbeteiligung mbH mit Sitz in Saarbrücken,

die DIVACO Beteiligungsverwaltungs GmbH mit Sitz in Frankfurt,

halten hiermit unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften der Ladung eine Gesellschafterversammlung ab und beschließen einstimmig folgendes:

1. Annahme des Rücktritts von Herrn Hermann Wüst und,

Herrn Dr. Wolfgang Karches zum 31. Oktober 2001.

Saarbrücken, den 15. November 2002.

Enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2002, vol. 565, fol. 61, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(23156/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

ALLBRIGHT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2021 Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 45.087.

Le bilan 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

(23139/294/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

ALLBRIGHT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2021 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 45.087.

Le bilan 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

(23140/294/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

ALLBRIGHT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2021 Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 45.087.

Le bilan 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

(23141/294/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

ALLBRIGHT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2021 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 45.087.

Le bilan 1994, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

(23142/294/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

ALLBRIGHT, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2021 Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 45.087.

Le bilan 1993, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2002, vol. 566, fol. 3, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2002.

(23143/294/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2002.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange